

Problèmes rencontrés par le CFA Hilaire de Chardonnet - Interpellation de Mme FOLSCHWEILLER, Conseillère Municipale et du groupe «Alternative Rouge et Verte» - Motion du Conseil Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Deux interpellations me sont parvenues simultanément sur un même sujet : celui de l'avenir du CFA. On m'a remis il y a un instant une pétition de quelque 2 500 signatures recueillies par le personnel du Centre Hilaire de Chardonnet.

Il s'agit d'un domaine auquel nous sommes particulièrement sensibles et je remercie les collègues qui m'ont donné et me donneront l'occasion de répondre. En tout cas, il est vrai que l'avenir de ce CFA est une question qui intéresse la Ville et même la Région malgré certains bruits ou certaines rumeurs qui ont pu faire croire que la position de la Ville pouvait être différente de celle que nous avons toujours eue.

Nous nous en expliquerons dans un instant, je donne d'abord la parole à Mme FOLSCHWEILLER qui m'a interrogé la première et Martine BULTOT en second.

Mme FOLSCHWEILLER : Je pense que c'est l'inverse, mais ce n'est pas grave !

J'ai souhaité vous interpellier au sujet du CFA Hilaire de Chardonnet, parce que j'ai été moi-même contactée par des enseignants et que par la suite, j'ai eu à discuter de ce problème avec des responsables de petites entreprises de Besançon.

L'ouverture prochaine d'un CFA à Montbéliard et les difficultés financières du CFA Hilaire de Chardonnet sont les raisons officielles avancées par un des membres de son organisme gestionnaire pour proposer une restructuration prévoyant la suppression de 17 postes tout en, je cite : redéployant la formation du CFA vers des professions nouvelles ou des niveaux supérieurs. En étudiant de manière plus approfondie les problèmes du CFA Hilaire de Chardonnet, des incohérences sautent aux yeux : un bâtiment vétuste appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie sur un terrain appartenant à la Ville, un organisme gestionnaire de cinq membres dont la Ville de Besançon qui participe à moins de 5 % du budget, l'organisme gestionnaire comprenant les cinq membres, pas la Ville de Besançon, tandis que le Conseil Régional finance lui à plus de 50 % sans faire partie de l'organisme gestionnaire.

Autre incohérence, le GIMM (Groupement des Industries Métalliques et Métallurgiques), un des cinq membres de l'organisme gestionnaire, a décidé de réduire considérablement sa participation financière au CFA, réservant celle-ci à la mise en place de formation de haut niveau, implantée dans les locaux même du CFA mais en complète autonomie de gestion. Le CFA accueille 1 700 apprentis dont plus de 80 % en niveau 5 venant pour la plupart de petites entreprises artisanales et commerciales, apprentis issus à plus de 70 % des filières de l'échec scolaire.

Si le CFA a des difficultés à remplir les missions qui lui sont confiées, il est pratiquement le seul à Besançon à assurer cette formation de niveau 5, les CAP ayant été supprimés dans les lycées professionnels. Il semble légitime de penser, comme les enseignants, que ce sont les formations de niveau 5 qui vont pâtir des plans de restructuration proposés par l'organisme gestionnaire. La Ville de Besançon, partie prenante de cet organisme, ne peut se désintéresser de la mission d'insertion professionnelle et sociale que remplit le CFA. La Ville de Besançon devra donc user de toute son influence mercredi prochain dans les discussions autour de la table ronde réunissant les différents partenaires du CFA à l'initiative du Conseil Régional.

Il est clair que les difficultés financières tiennent plus à la nature hétérogène des financements qu'à la nature du CFA lui-même. Avec les enseignants et après étude du dossier, je pense qu'il y a nécessité d'une remise en cause profonde des statuts du CFA visant entre autres à plus de cohérence entre la nature de l'organisme gestionnaire et l'origine des financements et entre les intérêts privés et les fonds publics. Repenser la structure dirigeante devrait être le premier souci des partenaires qui se réuniront ce mercredi et c'est l'orientation que nous souhaiterions voir prendre par la Ville de Besançon, afin de sauvegarder la mission d'insertion professionnelle et sociale du CFA. Je voudrais ajouter que les

responsables de petites entreprises artisanales et commerciales que j'ai rencontrés et qui emploient des apprentis, sont vraiment très préoccupés et je crois que c'est donc aussi important pour le développement des entreprises artisanales et commerciales de Besançon de se préoccuper de ce problème. Et puis pour cette table ronde, il serait peut-être envisageable de demander la participation du Département.

Mme BULTOT : Auparavant, puisque nous sommes dans le domaine des pétitions, je vais faire une petite digression pour vous dire, Monsieur le Député-Maire, que je vous remettrai en fin de Conseil les 500 dernières signatures que j'ai reçues au sujet de la passerelle et qui vont donc compléter les 5 000 signatures que l'on vous a remis au précédent Conseil.

J'en viens au CFA Hilaire de Chardonnet, cette interpellation est faite en totale concertation avec les membres du personnel ici présents.

La loi de 1987 sur l'apprentissage votée assez facilement sous le Gouvernement de M. CHIRAC, mise en application sous le deuxième septennat, conduit à la transformation totale de l'apprentissage. Les fonds publics, qu'ils soient d'origine nationale, régionale, départementale ou locale, contribuent pour l'essentiel au financement des budgets de fonctionnement.

Avec cette loi, les CFA n'ont plus pour rôle essentiel la formation du niveau 5, c'est-à-dire CAP pour les élèves les plus défavorisés. L'Alternative Rouge et Verte, ses élus, partagent la préoccupation du personnel du CFA en pensant que la revalorisation de la filière apprentissage ne doit pas se faire au détriment du niveau 5. On doit, certes, développer des filières vers le niveau supérieur conduisant au BAC, au BTS mais sans renoncer à jouer le rôle de promotion sociale évident pour des jeunes qui pouvaient ainsi espérer trouver un emploi en particulier dans le cadre de l'artisanat. C'était la mission première du CFA Hilaire de Chardonnet.

Or il s'avère que la Chambre de Commerce, en accord avec ses partenaires de l'Association de Gestion dont la Ville de Besançon est membre, a décidé un changement d'orientation pour le CFA et pour l'apprentissage. Ce changement nous fait craindre que l'accès de l'apprentissage soit réservé de plus en plus à une élite par le biais d'une sélection à l'entrée, comme cela est suggéré à la page 5 du document qui résume l'audit. Le CFA Hilaire de Chardonnet deviendrait ainsi un centre de formation professionnelle par alternance de plus en plus tiré vers le haut, c'est-à-dire vers les niveaux 4 et 3, grosso modo niveau BAC professionnel entrant ainsi en concurrence directe avec les lycées professionnels et les lycées techniques, laissant pour compte les plus défavorisés.

Ceci nous pose une question qui n'est pas mince ! Que deviendront à Besançon les candidats qui ne correspondront pas aux critères choisis par la Chambre de Commerce ? On peut prédire, sans prendre beaucoup de risques, qu'ils iront grossir les rangs des chômeurs, des personnes précarisées, des fournisseurs de l'intérim et, pour les plus fragiles d'entre eux, l'exclusion les conduira à la délinquance.

Ceci est paradoxal au moment où le Gouvernement vient d'affirmer qu'aucun jeune ne sortirait de l'école sans au moins le niveau 5, c'est-à-dire le CAP. Cette orientation doit nous servir de référence et conduire notre Municipalité à se pencher sur les propositions que nous pourrions faire.

Le Conseil Régional de Franche-Comté, financeur majoritaire, paradoxalement non présent dans la gestion de l'établissement, a décidé de convoquer la totalité des partenaires à une réunion mercredi 7 mars. Dans cette réunion, la Ville de Besançon se doit d'avoir une position ferme quant à l'avenir de l'apprentissage artisanal, quant aux apprentis et au personnel du centre. La Ville doit avoir une implication plus déterminante dans les choix de l'organisme gestionnaire du centre, mettre les différents partenaires devant leurs responsabilités, afin que cet organisme remplisse la mission pour laquelle il était conçu, c'est-à-dire l'apprentissage de niveau 5 de l'artisanat. Parallèlement, pour améliorer sa notoriété, le CFA Hilaire de Chardonnet doit pouvoir s'inscrire dans une démarche valorisante en conduisant ce même public à un niveau de qualification supérieur, cela lui permettra d'améliorer l'image de la filière apprentissage.

Le crédit de formation, dont l'intérêt vient d'être réaffirmé solennellement par M. le Président de la République, doit trouver tout naturellement sa place en liaison avec la Mission Locale au CFA Hilaire de Chardonnet. C'est pourquoi, Monsieur le Député-Maire, nous vous proposons que le Conseil Municipal adopte la motion suivante, si vous en êtes d'accord :

«La Municipalité de Besançon mettra en œuvre tous les moyens possibles à son niveau, nécessaires au maintien du volet 2^{ème} chance de formation et pour l'amélioration qualitative des formations dispensées dans ce cadre et notamment le crédit formation dont l'intérêt vient d'être réaffirmé solennellement par M. le Président de la République qui doit trouver tout naturellement sa place en liaison avec la Mission Locale au CFA Hilaire de Chardonnet».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : A propos de ces deux interpellations qui se rejoignent d'ailleurs sur l'essentiel, je voudrais faire un petit retour en arrière pour expliquer aux membres de cette assemblée dans quelles conditions la Ville s'est intéressée au CFA Hilaire de Chardonnet.

Il a été créé en 1977 sur le site de la Malcombe et nous avons été sollicités pour donner le terrain, ce que nous avons fait. Il s'agit donc d'un terrain municipal qui a été donné à l'association gestionnaire du CFA Hilaire de Chardonnet.

Deuxièmement, la Ville est présente dans ce centre par sa participation au remboursement des emprunts contractés pour sa construction.

Nos représentants ont constamment suivi cette position qui consiste à dire : nous nous sommes impliqués dans l'investissement mais nous n'irons jamais au-delà. Nous participons donc au Conseil d'Administration, mais nous n'intervenons pas dans le fonctionnement du Centre Hilaire de Chardonnet. La seule dépense municipale est de 600 000 F depuis le début, somme que nous donnions d'ailleurs avant le CFA pour le fonctionnement des cours municipaux qui permettaient la formation des apprentis. Nous avons donc transféré ce crédit des cours municipaux au CFA qui nous paraissait par ailleurs rendre un service aux Bisontins et aux apprentis. Si les cinq membres qui constituent le Conseil d'Administration de gestion du centre, ont été constitués en-dehors du Conseil Régional, c'est qu'à l'époque en 1977, il n'y avait pas de Conseil Régional. Avec la loi de décentralisation de 1982, lorsqu'il y a eu transferts des compétences, le Conseil Régional s'est intéressé à la formation notamment au CFA Hilaire de Chardonnet et il a, conformément d'ailleurs à la réglementation, alimenté très substantiellement le budget de ce centre. Il est vrai que les statuts, on le disait tout à l'heure, seraient à revoir pour que la collectivité qui participe le plus au financement du CFA fasse partie des organismes gestionnaires.

Voilà donc notre position qui a toujours été très cohérente. Nous avons suivi de près l'évolution de cette dernière période, en raison de l'ouverture prochaine d'un CFA à Montbéliard, des difficultés financières et de la récente décision du GIMM de réserver une grande partie des fonds dont il dispose par le biais de la taxe d'apprentissage pour son propre organisme de formation qu'il envisage de créer, libre à lui.

Dans ce contexte difficile, la Chambre de Commerce a présenté un plan de restructuration mais ce plan de restructuration n'a jamais été soumis au Conseil d'Administration. La position des représentants de la Ville au Conseil d'Administration, Vincent FUSTER et Jacques VUILLEMIN, n'a pas pu être précisée puisque le Conseil n'a jamais été saisi de ce plan de restructuration.

Nous avons, je dis nous, Jacques VUILLEMIN et moi-même, participé à l'explication donnée par Jean-François LEPIN à la Chambre de Commerce de son projet de restructuration et notre position a été celle-ci :

Premièrement, il faut que le CFA reste l'organisme qui s'intéresse d'abord au niveau 5.

Deuxièmement, le CFA ne doit pas oublier les CPA.

C'est notre position, il faut accueillir les jeunes issus du système éducatif sans diplôme ou sans qualification, leur offrir une deuxième chance avec les CPA. Pour nous, je crois donc que c'est très clair, nous souhaitons le niveau 5 et la deuxième chance offerte et nous n'oublions pas que c'est avant tout un établissement d'enseignement riche en ressources humaines et que la recherche de la solution ne doit pas être exclusivement guidée par un souci de rétablir un équilibre financier mais aussi de valoriser le potentiel humain du CFA, d'où notre proposition qui a été présentée par Jacques VUILLEMIN de faire un rapprochement avec la Mission Locale dans le cadre du crédit formation.

Raymond JEANNIARD m'a indiqué que des rencontres ont eu lieu entre la Mission Locale, le personnel et les responsables du CFA pour examiner cette solution intéressante. Vous pouvez approfondir ce projet, nous sommes à votre disposition pour étudier, au titre de crédit formation, comment nous pourrions venir en aide au CFA. La Ville de Besançon est soucieuse de défendre les intérêts de l'ensemble des apprentis et du personnel du CFA et souhaite le maintien et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Certes si trois à quatre cents élèves partent sur le CFA de Montbéliard à la rentrée prochaine, il y aura une restructuration à proposer. Mais je dis que notre position a toujours été constante au sujet du CFA. Toute interprétation différente serait difficile à soutenir.

Il m'apparaît qu'il y a une proposition de motion de la part de l'Alternative Rouge et Verte et je demanderai à Martine BULTOT de vous relire la motion qu'elle souhaite faire adopter pour que vous puissiez la voter en toute connaissance de cause, je l'approuve parfaitement mais je demande à ce qu'elle soit relue.

Mme BULTOT : *«La Municipalité de Besançon mettra en œuvre tous les moyens possibles à son niveau, nécessaires au maintien du volet 2^{ème} chance de formation et pour l'amélioration qualitative des formations dispensées dans ce cadre et notamment le crédit formation dont l'intérêt vient d'être réaffirmé solennellement par M. le Président de la République qui doit trouver tout naturellement sa place en liaison avec la Mission Locale au CFA Hilaire de Chardonnet».*

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Y a-t-il des propositions d'amendement ? Acceptez-vous de voter cette motion ? On a peut-être oublié de penser au personnel et l'on ajoutera pour la défense de l'emploi du personnel.

La motion définitive suivante est donc proposée au Conseil Municipal :

«La Municipalité de Besançon mettra en œuvre tous les moyens possibles à son niveau, nécessaires à la défense de l'emploi du personnel du CFA Hilaire de Chardonnet et au maintien du volet 2^{ème} chance de formation ainsi que pour l'amélioration qualitative des formations dispensées dans ce cadre. Le crédit formation dont l'intérêt vient d'être réaffirmé solennellement par M. le Président de la République doit trouver tout naturellement sa place en liaison avec la Mission Locale au CFA Hilaire de Chardonnet».

Après en avoir délibéré, cette motion est adoptée à l'unanimité.